



## OPERATION

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ANCIENNES GRAVIERES DU MARAIS DE L'ETOURNEL (LOTS 1 ET 5) - PHASE 1

## Compte-rendu de réunion de chantier

Jeudi 09/02/2017

Rédacteur : Virgile BENOIT, représentant du maître d'œuvre

Société / Organisme	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail	P	D	C
<b>Maître d'ouvrage</b> PNR du Haut-Jura	Jean-Gabriel NAST	Président	03 84 34 12 30	<a href="mailto:parc@parc-haut-jura.fr">parc@parc-haut-jura.fr</a>		X	
	Pierre LEVISSE	Chargé de mission	03 84 34 12 30	<a href="mailto:p.levisse@parc-haut-jura.fr">p.levisse@parc-haut-jura.fr</a>	X	X	
<b>Maître d'œuvre</b> Hydro'Eco (affilié Natura Scop)	Virgile BENOIT	Maître d'œuvre	06 79 40 64 56	<a href="mailto:virgilebenoit73@gmail.com">virgilebenoit73@gmail.com</a>	X	X	X
<b>Entreprises</b> Lot 1 (Terrassements) Forézienne d'Entreprises - Agence Alpes-Savoie	Marc MEIGNAUD	Chef d'Agence	04 79 85 57 19	<a href="mailto:marc.meignaud@eiffage.com">marc.meignaud@eiffage.com</a>		X	
	Gilles GRENARD	Conducteur de travaux principal	06 70 88 96 62	<a href="mailto:gilles.GRENARD@eiffage.com">gilles.GRENARD@eiffage.com</a>	X	X	X
	Gilles FERRAND		06 87 80 67 18	<a href="mailto:gilles.ferrand@gmail.com">gilles.ferrand@gmail.com</a>	X	X	
	Sarah DOMERGUE	Responsable environnement	06 16 62 14 45	<a href="mailto:Sarah.DOMERGUE@eiffage.com">Sarah.DOMERGUE@eiffage.com</a>		X	
Lot 5 (Travaux forestiers) ONF	David LAMBERT	Conducteur de travaux	06 27 17 92 35	<a href="mailto:david.lambert@onf.fr">david.lambert@onf.fr</a>	X	X	X
	Guillaume GIRARD	Conducteur de travaux	06 63 01 96 48	<a href="mailto:guillaume.girard@onf.fr">guillaume.girard@onf.fr</a>		X	X
<b>Coordination S.P.S.</b> Qualiconsult Sécurité	Romain KAMZOL	Coordinateur SPS	06 71 70 67 12	<a href="mailto:romain.kamzol@qualiconsult.fr">romain.kamzol@qualiconsult.fr</a>		X	
<b>Autres intervenants</b>							
Mairie de Pougny	Jean-Louis DURIEZ	Maire		<a href="mailto:mairie.pougny@gmail.com">mairie.pougny@gmail.com</a>	X	X	
CNR	Antoine AMOUREUX			<a href="mailto:A.AMOUREUX@cnr.tm.fr">A.AMOUREUX@cnr.tm.fr</a>		X	
	Françoise ABADIE			<a href="mailto:F.Abadie@cnr.tm.fr">F.Abadie@cnr.tm.fr</a>		X	
CCPG	Cécile GEORGET			<a href="mailto:cgeorget@ccpg.fr">cgeorget@ccpg.fr</a>		X	
	Bruno LADET			<a href="mailto:bladet@ccpg.fr">bladet@ccpg.fr</a>		X	
Département de l'Ain	Alexandre BACHER			<a href="mailto:alexandre.bacher@ain.fr">alexandre.bacher@ain.fr</a>		X	
	Marjorie LEORIER			<a href="mailto:marjorie.leorier@ain.fr">marjorie.leorier@ain.fr</a>	X	X	
	Franck COURTOIS			<a href="mailto:franck.courtois@ain.fr">franck.courtois@ain.fr</a>		X	
COGEFE	Damien SIDLER			<a href="mailto:damien.sidler@corealis.ch">damien.sidler@corealis.ch</a>		X	
FDAAPPMA 74	Philippe HUCHET	Chargé d'études		<a href="mailto:huchet@pechehautesavoie.com">huchet@pechehautesavoie.com</a>		X	
AAPPMA Chablais Genevois	Philippe CROLA	Président	04 50 71 17 79	<a href="mailto:aappmacg@wanadoo.fr">aappmacg@wanadoo.fr</a>		X	
FDAAPPMA 01	Adrien BORNET			<a href="mailto:bornet.peche.01@orange.fr">bornet.peche.01@orange.fr</a>		X	
Groupement des pêcheurs gessiens	Roger MATTY	Président		<a href="mailto:r.matty@orange.fr">r.matty@orange.fr</a>		X	
Lieutenant de Louvèterie	Gabriel LAGRIFFOUL			<a href="mailto:gabriel.lagriffoul@numericable.fr">gabriel.lagriffoul@numericable.fr</a>	X	X	

(P : présent, D : diffusion, C : convoqué)

## 1. OBJET DE LA REUNION

---

La réunion avait pour objet :

- Réunion hebdomadaire de chantier

## 2. DEROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

---

L'Ordre de Service n°1 notifiant le commencement des travaux (y compris phase préparatoire) de la phase 1 a été transmis par le maître d'œuvre à l'entreprise avec effet à la date du 3 janvier 2017, pour un délai estimé à 2 mois. Cette date fixe le départ du délai contractuel des travaux.

Les travaux forestiers ont débuté le mardi 17 janvier 2017.  
Les terrassements ont débuté le lundi 23 janvier 2017.

Compte tenu des cadences tenues par les entreprises et afin de limiter l'impact écologique des travaux sur une seule période, il a été convenu de réaliser les travaux de la seconde phase (initialement prévue en automne 2017) dans la continuité des travaux de la première phase. Cette modification du planning de travaux a été validée par les services de la DDT et de la DREAL.

Les ordres de services notifiant le commencement des travaux de la phase 2, en date du 6/01 (Lot 5) et 13/01 (Lot 1) ont été transmis aux entreprises.

Les travaux devront être terminés avant le 15 mars 2017.

L'avancement estimatif des travaux est le suivant :

<b><u>Implantation du chantier :</u></b>	<b>100%</b>
<b><u>Travaux préparatoires, travaux forestiers :</u></b>	<b>70%</b>
<b><u>Terrassements :</u></b>	
Etangs 1 et 2 :	<b>50%</b>
Etang 3 :	<b>75%</b>
Etang 7 :	<b>35%</b>
Aménagements hydroécologiques :	<b>25%</b>
Gestion de la renouée du Japon :	<b>100%</b>
<b><u>Remise en état :</u></b>	<b>0%</b>

## 3. REMARQUES ET MODIFICATIONS DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

---

**Passé 8 jours, sans contestation de l'entrepreneur, le compte rendu de chantier deviendra contractuel**  
Sans objet.

4. OBSERVATIONS ET DECISIONS	Intervenant concerné	
<p>➤ <b>Sécurité et protection de la santé</b></p>	FOREZIENNE	
<p>Sans objet.</p>		
<p>➤ <b>Travaux préparatoires et implantations de chantiers</b></p>	FOREZIENNE	
<p>○ <u>Accès / Panneautage / Sécurisation chantier</u></p>		
<p><b>Un panneau de chantier "Chantier interdit au public" devra être fixé au niveau de la partie haute du parking, afin de barrer l'accès aux étangs.</b></p>	FOREZIENNE	
<p>○ <u>Implantation</u></p>		
<p>Sans objet.</p>	FOREZIENNE	
<p>➤ <b>Travaux forestiers (Lot n°5)</b></p>		ONF
<p>○ <u>Abattage / Débroussaillage</u></p>		
<p>Des zones de stockage des grumes ont été repérées en présence de l'entreprise en périphérie des zones faisant l'objet de travaux forestiers. Il est demandé à l'entreprise de stocker les grumes en réalisant des tas deux « étages » maximum. Les grumes seront billonnées en longueur de 5 afin d'améliorer la tenue de ces tas.</p>		
<p>Il a été demandé à l'entreprise de maintenir deux arbres coupés dans l'eau au niveau de l'avancée 1 de l'étang 8.</p>		
<p>Les arbres abattus au niveau de la frayère seront disposés en périphérie des zones d'abattage sans pour autant gêner les futurs travaux de terrassement.</p>	ONF	
<p>○ <u>Gestion de la renouée</u></p>		
<p>Sans objet.</p>		ONF
<p>➤ <b>Terrassements des berges des étangs et création de hauts-fonds (Lot n°1)</b></p>		
<p>○ <u>Terrassements</u></p>		
<p>Le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise de modifier les cotes PRO de décaissement de la terrasse réalisée en pied de l'avancée 1 de l'étang 3. Ainsi cette terrasse a été décaissée de 50 cm supplémentaires.</p>		
<p><b>Rappels :</b></p>	ONF	

Il est demandé à l'entreprise de créer quelques gouilles de quelques m<sup>2</sup> (de l'ordre de 1 à 3 coups de godet) ponctuellement dans les zones de terrassements.

FOREZIENNE

**Rappel : chaque secteur terrassé devra être validé par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage avant transfert des engins vers un autre site.**

Ilots 1 et 2 de l'étang 3 :

Les terrassements en déblais et remblais ont été validés pour les îlots 1 et 2 de l'étang 3.

Ilot 3 de l'étang 3 :

La largeur en gueule du fossé à créer entre la berge et les remblais issus de l'îlot 3 devra atteindre environ 4 m et la profondeur environ 80 cm.

FOREZIENNE

Il est rappelé à l'entreprise que cet îlot doit être constitué de larges plages de galets.

Digue étangs 7/8 :

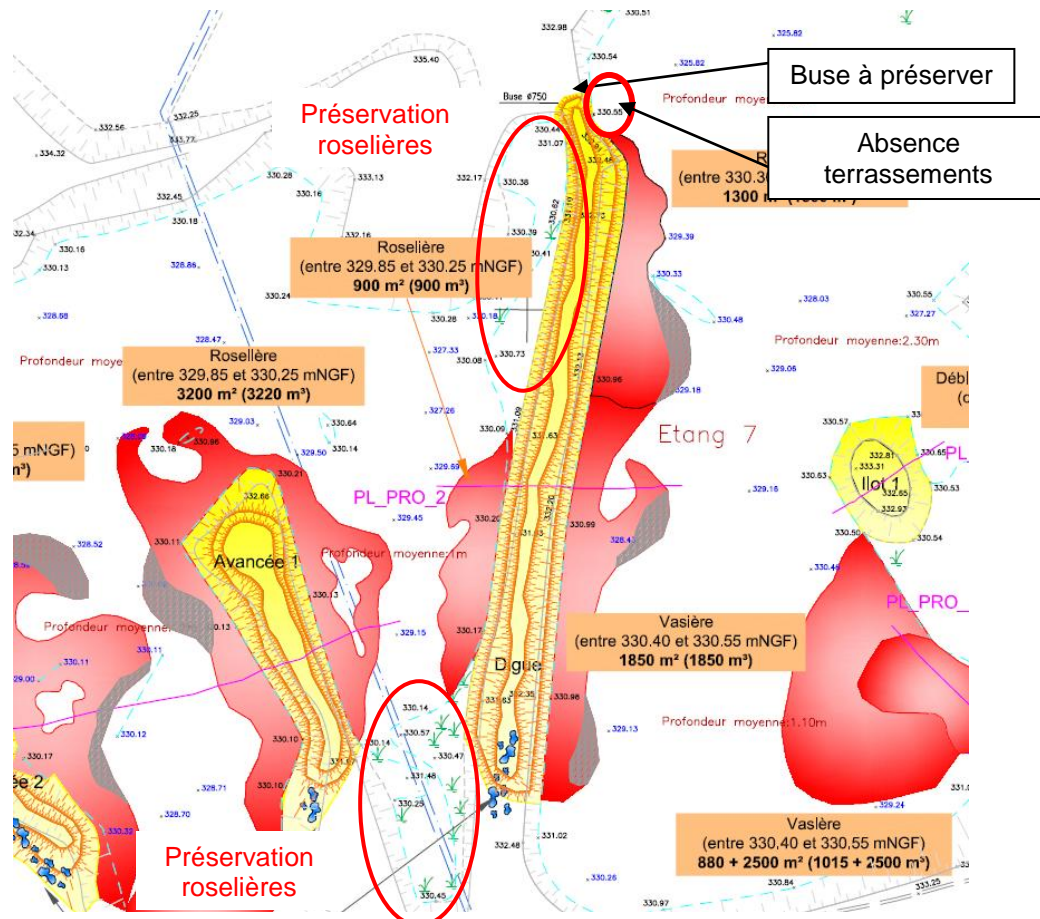
Des linéaires de roselières d'environ 10 m devront être maintenus de manière discontinue en pied de berge de la digue (côté étang 8).

FOREZIENNE

**Les grandes zones à roselière situées au nord et au sud de la digue, côté étang 8, seront préservées en l'état.**

**Une attention particulière devra être portée quant à la présence de la buse située au nord de la digue. Aucun terrassement ne devra être réalisé à proximité de l'ouvrage de manière à maintenir les échanges entre les étangs 7 et 8.**

FOREZIENNE



La partie sommitale de la digue après terrassements sera constituée d'une bande de 2,5 à 4 m de largeur sinueuse sur la totalité du linéaire de digue. Cette bande devra, si nécessaire, permettre le passage d'un engin d'entretien.

FOREZIENNE

Pour rappel, il est demandé à l'entreprise de créer des plages de galets au niveau des hauts-fonds créés à l'aide des matériaux du site. Pour cela les galets présents en pied de digue pourront être stockés provisoirement et redéployés sur les hauts-fonds.

FOREZIENNE

➤ **Aménagements hydroécologiques (Lot n°1)**

Il est rappelé à l'entreprise que des apports d'argiles (50 m<sup>3</sup>) sont prévus au marché pour imperméabiliser le fond des mares à créer. Ces matériaux pourront être issus du site si les caractéristiques des matériaux argileux le permettent.

FOREZIENNE

➤ **Traitement de la renouée du Japon (Lot n°1)**

Sans objet.

➤ **Protection de l'environnement / Préservation de la faune et flore**

Sans objet.

➤ **Documents à transmettre par l'Entreprise**

- OS démarrage des travaux de la phase 2
- Plans des levés topographiques

➤ **Documents à transmettre par le maître d'œuvre**

**Prochaine réunion de chantier :**  
**Jeudi 16 février 2017 à 14h00**